

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL254

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 51 TER B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la proposition de loi tendant à prolonger le délai de validité des habilitations des clercs de notaires, en cours d'examen au Sénat.